

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLANAISE

Date de la convocation : 25.06.2025

Date d'affichage de la convocation : 26.06.2025

Nombre de Membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 13
(dont 4 pouvoirs)

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le mardi 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLANAISE**, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

Présents 9 : Lionel MURAZ, Annie GORGES, Sylvie GIRAUD, Xavier PERRIN, Bernard SALOMON, Michel AGUETTAZ, Olivia UCAR-MORELLE, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD.

Absents excusés 6 : Josselin PAPIN qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN, Marc ROZIER qui a donné pouvoir à Sylvie GIRAUD, BENDOTTI Romuald qui a donné pouvoir à Michel AGUETTAZ, Nathalie GONTARD qui a donné pouvoir Olivia UCAR-MORELLE, Ludovic PEROT, Sandrine GADBLEDE.

Annie GORGES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° DÉL 2025-15

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que l'agent qui occupe actuellement les fonctions de secrétaire générale de mairie sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe cessera ses fonctions le 1^{er} juillet 2025 dans le cadre de son départ à la retraite.

Compte tenu des difficultés actuelles de recrutement sur ce profil de poste et des responsabilités qui lui sont attachées, il est proposé d'ouvrir les possibilités de recrutement sur cet emploi aux agents relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

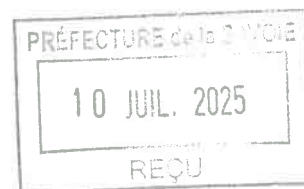
VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-40,

VU la Délibération 2019-32 portant modification du tableau des effectifs communaux au titre de l'année 2020,

- **DÉCIDE** d'ouvrir l'emploi, à temps complet, de secrétaire général de mairie aux agents relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B),

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget 2025,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Après avoir voté, le vote donne le résultat suivant :

Pour : **13 dont 4 pouvoirs** - Contre : 0 - Abstentions : 0

La Secrétaire de Séance,
Annie GORGES



Le Maire,
Lionel MURAZ



Ampliation :

Madame La Préfète de la Savoie

Monsieur Le Président du Centre De Gestion de la Savoie

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative ».*

